

## **TUNISIE LEASING ET FACTORING**

Société Anonyme au capital de 54.000.000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène

Identifiant Unique : 0031440 S

### **AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 28 Avril 2025**

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 28 avril 2025 à 15h00 au siège social d'Amen Bank sis à Tunis, Avenue Mohamed V en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2024 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2024 ;
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2024 ;
8. Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2024 ;
9. Émission d'emprunts obligataires ;
10. Émission d'emprunts subordonnés.

**P/Le Conseil d'Administration.**

## **SOCIETE TUNISIE LEASING ET FACTORING**

### **PROJET DES RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2025**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2024.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

**Cette résolution mise aux voix est à .....**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices postérieurs à 2013 pour un montant de 1.000.000 dinars, devenues libres au cours de cette année.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 12.420.000 Dinars à prélever sur les capitaux propres de Tunisie Leasing et Factoring postérieurs à 2013.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2024 comme suit :

Le dividende est fixé à 1,150 Dinars par action, soit 23% du nominal. L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2024 un montant brut de 120 00 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2024 pour un montant brut global de 36 000 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant brut global de 36 000 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent vingt (120) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

## DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

## ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**